

**Province de Québec
Municipalité de Poularies
District d'Abitibi-Ouest**

Le 7 mai 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Poularies, tenue à la salle du conseil, lundi le 7 mai 2018, à 20 h, formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre Godbout et à laquelle sont présents :

MM. les conseillers Claude Laroche, Réal Rancourt, Vital Carrier et Hugh Fortier
M^{me} la conseillère Priscillia Lefebvre

Était absente M^{me} la conseillère Diana Bruneau.

M^{mes} Katy Rivard secrétaire-trésorière/directrice générale et Kate Morin secrétaire-trésorière adjointe assistent également à l'assemblée.

Le maire, M. Pierre Godbout, souhaite la bienvenue à tous et déclare la session ouverte.

2018-05-69 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté.

2018-05-70 Adoption du procès-verbal du 3 avril 2018

Les conseillers ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture. Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 avril 2018 soit adopté tel que rédigé.

2018-05-71 Approbation des comptes

Il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents que les comptes payés et à payer qui s'élèvent au montant de 35 527.47 \$ présentés par la secrétaire-trésorière soient acceptés tel que présentés.

2018-05-72 Entretien ménager

CONSIDÉRANT QUE le contrat d'entretien ménager prend fin le 31 mai 2018;
CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit voir à l'entretien ménager de ces locaux;
EN CONSÉQUENCE il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents de publier un appel d'offre dans l'Info-Citoyens pour l'entretien ménager des édifices municipaux pour la période du 5 juin 2018 au 31 mai 2019.

Les personnes intéressées à soumissionner devront faire parvenir leur soumission à la municipalité de Poularies dans une enveloppe scellée et identifiée « Entretien ménager Poularies » au plus tard lundi le 28 mai 2018 à 15 h. Les soumissions seront ouvertes dans les minutes qui suivront.

La municipalité de Poularies ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

2018-05-73 Embauche des animatrices camp de jour

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Éva-Maude Doucet, Jessie Carrier et Coralie Lefebvre à 35 heures par semaine chacune pour animer le camp de jour du 26 juin au 17 août 2018, plus une semaine de préparation pour Éva-Maude et Jessie. Le salaire sera celui convenu en plénière.

Vital Carrier avise qu'il est en conflit d'intérêt car sa fille est impliquée, donc il se retire de la discussion et de la décision.

2018-05-74 Embauche des étudiants

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager Gabriel Morin et Ovila Pouliot-Rivard à 25 heures par semaine chacune pour travailler au sein de la municipalité, en assistant M. Conrad Plamondon et M^{me} Martine Morin, au salaire minimum. Pour une période de 8 semaines, soit du 26 juin au 17 août 2018.

2018-05-75 Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par billets au montant de 175 600 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2018

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité de Poularies souhaite emprunter par billets pour un montant total de 175 600 \$ qui sera réalisé le 15 mai 2018, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
164	175 600 \$

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 164, la Municipalité de Poularies souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

ATTENDU QUE la Municipalité de Poularies avait le 14 mai 2018, un emprunt au montant de 175 600 \$, sur un emprunt original de 247 300 \$, concernant le financement du règlement numéro 164;

ATTENDU QUE, en date du 14 mai 2018, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

ATTENDU QUE l'emprunt par billets qui sera réalisé le 15 mai 2018 inclut les montants requis pour ce refinancement;

ATTENDU QU' en conséquence et conformément au 2^e alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance du règlement numéro 164;

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 15 mai 2018;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 15 mai et le 15 novembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2019	15 100 \$	
2020	15 600 \$	
2021	16 100 \$	
2022	16 600 \$	
2023	17 200 \$	(à payer en 2023)
2023	95 000 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2024 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 164 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans

(à compter du 15 mai 2018), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par billets du 15 mai 2018, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 164, soit prolongé de 1 jour.

2018-05-76 Refinancement du camion incendie - Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	7 mai 2018	Nombre de soumissions :	2
Heure d'ouverture :	14 h	Échéance moyenne :	4 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Taux de coupon d'intérêt moyen :	3,0237 %
Montant :	175 600 \$	Date d'émission :	15 mai 2018

ATTENDU QUE la Municipalité de Poularies a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 15 mai 2018, au montant de 175 600 \$;

ATTENDU QU' à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu deux soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

15 100 \$	2,25000 %	2019
15 600 \$	2,50000 %	2020
16 100 \$	2,75000 %	2021
16 600 \$	3,00000 %	2022
112 200 \$	3,10000 %	2023

Prix : 98,21700

Coût réel : 3,49352 %

2 - CAISSE DESJARDINS DE L'ABITIBI-OUEST

15 100 \$	3,54000 %	2019
15 600 \$	3,54000 %	2020
16 100 \$	3,54000 %	2021
16 600 \$	3,54000 %	2022
112 200 \$	3,54000 %	2023

Prix : 100,00000

Coût réel : 3,54000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Priscillia Lefebvre et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Poularies accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 15 mai 2018 au montant de 175 600 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 164. Ces billets sont émis au prix de 98,21700 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoption du rapport financier 2017 de l'O.M.H

Ce sujet est remis à la séance de travail

2018-05-77 Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec met à la disposition des municipalités un programme de subvention pour l'amélioration du réseau routier municipal;

ATTENDU QUE le réseau routier de la municipalité de Poularies a besoin d'être amélioré;

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies a l'intention de faire un projet d'amélioration du réseau routier estimé à 71 514.87 \$;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande de subvention à monsieur François Gendron, député, dans le cadre du programme Amélioration du réseau routier municipal afin de réaliser les travaux qui s'imposent.

2018-05-78 Programme d'aménagement durable des forêts

ATTENDU QUE le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs met à disposition des organismes et des individus un programme de subvention intitulé Programme d'aménagement durable des forêts;

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies désire bénéficier de ce programme;

ATTENDU QUE le projet demandé est : Travaux sylvicoles d'aménagement forestier sur les terres publiques intramunicipales et travaux de voirie multiusage;

ATTENDU QUE ce projet ne contrevient à aucune loi ou règlement en vigueur sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière au Programme d'aménagement durable des forêts de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 49 798.67 \$.

Il est également résolu que M. le Pierre Godbout, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Poularies tous les documents nécessaires à cette demande.

2018-05-79 Programme de fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux

ATTENDU QUE le Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest est mis à la disposition des municipalités locales pour la réalisation d'activités sur des lots épars et les blocs de lots (lots sous convention d'aménagement forestier);

ATTENDU QUE l'année de référence s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre;

ATTENDU QUE trois dates de dépôt de projet sont établies, soient le 31 mars, le 31 août et le 30 novembre de chaque année;

ATTENDU QUE la municipalité de Poularies demande une aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux pour la réalisation des activités suivantes :

- Reboisement;
- Scarifiage;
- Éclaircie précommerciale;

- Nettoyement;
- Regarni
- Construction de chemin.

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de présenter une demande d'aide financière au Fonds de mise en valeur des lots intramunicipaux de la MRC d'Abitibi-Ouest pour un montant de 37 019.53\$.

Il est également résolu que M. le Pierre Godbout, maire, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité de Poularies tous les documents nécessaires à cette demande.

2018-05-80 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE

le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 78 258 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE

les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

il est proposé par Vital Carrier, appuyé par Réal Rancourt et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Poularies informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

Que la municipalité de Poularies informe que son vérificateur externe présentera les dépenses dans une note aux états financiers 2017.

2018-05-81 Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018

ATTENDU QUE

le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018 (Programme) qui vise à soutenir de nouveaux projets, bonifier ou accroître l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2018.

ATTENDU QUE

de Poularies a réalisé(e) un projet pendant la relâche scolaire 2018 ou la période estivale 2018, ou encore ces deux périodes dans le cadre du Programme;

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser M^{me} Katy Rivard, directrice générale secrétaire-trésorière, à signer au nom de Poularies le Rapport final dans le cadre du Programme.

2018-05-82 Manteau pour les pompiers

Il est proposé par Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la dépense pour l'achat de manteaux pour les pompiers pour un maximum de 60 \$ chaque excluant les taxes.

2018-05-83 Demande de la Ferme JNS Godbout inc.

Il est proposé par Hugh Fortier, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la vente de 2 lames de niveleuse usagées à la Ferme JNS Godbout inc., pour la somme de 30 \$ chaque lame.

Il est également résolu de publié dans l'info-citoyen une annonce indiquant que des lames de niveleuse sont à vendre à la municipalité de Poularies au coût de 30 \$ chaque lame.

2018-05-84 Remboursement d'une inscription 2017-2018 à l'association du hockey mineur de La Sarre

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité de rembourser la somme de 50 \$ par enfant à l'Association du hockey mineur de La Sarre pour un enfant de Poularies inscrits pour la saison 2017-2018, pour un total de 50 \$.

2018-05-85 Relais pour la vie

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de refuser la demande de commandite du Relais pour la vie.

2018-05-86 Trou d'homme

Il est proposé par Priscillia Lefebvre, appuyé par Claude Laroche et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à la réparation du trou d'homme sur la route 101 à la sortie Sud du village, car ce dernier doit être relevé au niveau de la route. Il est convenu que le ministère des transports fera des recommandations afin que le tout soit conforme à leurs attentes.

2018-05-87 Embauche de pompier

Il est proposé Réal Rancourt, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'engager un nouveau pompier volontaire soit Jean-Philippe Bisson au sein du Service des incendies de Poularies. Cette embauche est faite suite à la recommandation du service des incendies de Poularies.

2018-05-88 Balayage des rues

Puisqu'il y a seulement 4 personnes qui ont donné leur nom pour le balayage des rues, il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Hugh Fortier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander une soumission à M. Tony Bouchard pour effectuer le balayage de l'ensemble des rues et des accotements du village. Si le montant demandé n'excède pas 2 500\$ avant taxes la dépense est acceptée.

Séance de travail

Il est convenu qu'une séance de travail ait lieu le 24 mai 2018 à 19 h.

2018-05-89 Levée de l'assemblée

Il est proposé par Claude Laroche, appuyé par Vital Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée.

Maire _____ **Sec.-très./dir. gén.** _____

Je, Pierre Godbout, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'art. 142 (2) du Code Municipal.